



Livret d'accueil

Année scolaire
2026/2027



Entrée usagers : 23 rue d'Agen 68 000 Colmar

Adresse postale : 2 rue des Papeteries 68 000 Colmar



03 89 21 57 40



contact@cfa-colmar.com



www.cfa-colmar.com

Nom et Prénom : _____

Métier préparé : _____

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom / Prénom : _____

Classe : _____

Date de naissance : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Identifiant Net-Yparéo : _____

Mot de passe Net-Yparéo : _____

Identifiant Cyclades : _____

Mot de passe Cyclades : _____

SITE INTERNET & RÉSEAUX SOCIAUX

Suivez-nous sur internet et nos réseaux sociaux afin de vous tenir informés des dernières actualités !



<https://www.cfa-colmar.com>



@cfa_marcel_rudloff



@cfa_marcel_rudloff



@CFA_Centre_Alsace_Marcel_Rudloff

ÉDITO



Claude NIERENGARTEN
Directeur

Vous avez fait le choix de l'apprentissage. C'est un choix exigeant, mais surtout un choix d'avenir.

Choisir l'apprentissage, c'est décider d'apprendre un métier en étant directement confronté à la réalité professionnelle. C'est acquérir des connaissances, développer des compétences, mais aussi apprendre à travailler en équipe, prendre des responsabilités et à devenir progressivement un professionnel reconnu dans son métier.

Depuis sa création en 1981, le CFA Centre-Alsace Marcel Rudloff accompagne des générations de jeunes dans la construction de leur avenir. Aujourd'hui, avec plus de 1 000 apprentis, une équipe de 60 collaborateurs et des liens étroits avec les entreprises et les organisations professionnelles, notre CFA poursuit la même ambition : vous offrir les meilleures conditions possibles pour apprendre, progresser et réussir.

Notre rôle ne se limite pas à vous préparer à un examen. Nous souhaitons vous accompagner dans un véritable parcours professionnel et personnel. La réussite à un diplôme est importante, bien sûr, mais elle prend tout son sens lorsqu'elle vous permet de trouver votre place dans le monde du travail, de gagner en autonomie et de construire les projets qui vous ressemblent.

Au CFA comme en entreprise, vous serez entourés de professionnels qui auront à cœur de vous transmettre leurs savoir-faire, leurs expériences et leurs exigences. Profitez de cette chance. Soyez curieux, posez des questions, acceptez les conseils, osez essayer et surtout, ne craignez pas l'erreur : c'est aussi en se trompant que l'on apprend.

Du CAP au Brevet de Maîtrise, en passant par le Bac Pro, le BP, le CS, le CTM ou le BTM, notre CFA vous propose une offre de formation riche et diversifiée. Mais au-delà des diplômes et des titres, ce sont surtout des métiers, des compétences et des opportunités professionnelles que nous vous invitons à découvrir.

Votre réussite dépendra de votre travail, de votre implication et de votre capacité à saisir les opportunités qui se présenteront à vous. Nous serons là pour vous accompagner sur ce chemin.

Bienvenue au CFA Centre-Alsace Marcel Rudloff.

Bienvenue dans votre CFA.

Et surtout, bienvenue dans une nouvelle étape de votre avenir.

Très belle année de formation à toutes et à tous !

L'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

C'est un contrat de travail :



- Il s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans (15 ans pour ceux qui sortent de 3ème). Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans (nous consulter).
- Il est signé par l'apprenti (et ses responsables légaux, s'il est mineur) et l'employeur.
- Sa durée est de 1, 2 ou 3 ans selon le niveau du jeune à l'entrée et le diplôme préparé. Il peut également être conclu sous la forme d'un CDI.
- Il peut être rompu (durant la période d'essai ou, par la suite, par commun accord/par démission/par licenciement).

C'est un statut :



- L'apprenti est un salarié de l'entreprise, titulaire d'un contrat de travail.
- L'apprenti bénéficie d'une protection sociale (Sécurité Sociale, France Travail...).
- L'apprenti commence à acquérir des droits à la retraite.
- L'apprenti a le droit aux congés payés légaux.

C'est un salaire :



- Il varie selon l'âge et l'année de formation.
- Il est calculé en pourcentage du SMIC ou d'un SMC, selon le barème p.5 (sauf convention collective plus favorable).
- La rémunération nette est exonérée d'impôts, tant qu'elle ne dépasse pas un plafond annuel fixé par les impôts chaque année (voir le Centre des Impôts).
- La famille continue de percevoir les allocations familiales jusqu'à ses 20 ans, si son salaire ne dépasse pas 55% du SMIC.

RÉMUNÉRATION

	Pourcentage du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti			
Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%	100%
2 ^{ème} année	39%	51%	61%	100%
3 ^{ème} année	55%	67%	78%	100%

Bon à savoir : certaines conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus favorables.

AIDES

Carte d'étudiant des Métiers : l'apprenti peut bénéficier de tarifs réduits grâce à une carte d'étudiant en apprentissage.

Aide au permis : les apprentis dans le secteur du Bâtiment sont éligibles à une aide au permis. Se référer au coordonnateur administratif pour plus d'informations.

Pass culture : dès l'âge de 15 ans, les apprentis peuvent bénéficier d'une aide pour l'achat de produits culturels en téléchargeant l'application Pass Culture.

Prime d'activité : certains apprentis peuvent, en fonction de leur situation, bénéficier d'aides diverses (dont la prime d'activité) sur le site de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Nous invitons les apprentis à faire régulièrement des simulations.

Fonds Social Apprenti : aide conditionnée aux apprentis rencontrant des difficultés financières. Information et dossier à retirer auprès de l'administration.

S'ENGAGER

L'entreprise s'engage à ...



assurer à l'apprenti une formation méthodique et complète dans le métier prévu au contrat et ce en suivant les référentiels de compétences,



organiser le tutorat par le chef d'entreprise ou par un/plusieurs salariés agréés comme Maître, dans la limite de deux apprentis et un redoublant par Maître d'apprentissage,



dégager sur les heures de travail le temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et à la relation avec le CFA,



respecter la législation du travail en vigueur, notamment sur :

- le montant du salaire versé, y compris pour le temps passé au CFA,
- la durée légale du travail,
- les conditions de travail (journée de repos, travail de nuit...),
- la fourniture des EPI (Equipements de Protection Individuelle), d'une tenue professionnelle si elle est exigée dans l'entreprise,
- la participation de 50% aux frais engagés par les apprentis lors de leur transport sur un réseau de Transport en Commun (SNCF, TRACE,...),
- l'obligation de faire suivre à l'apprenti l'ensemble des cours prévus au CFA.



POUR RÉUSSIR

Le CFA s'engage à ...



assurer aux apprentis un enseignement général, technique, théorique et pratique en adaptant les parcours et en fixant une progression pédagogique en accord avec les référentiels de compétences,



désigner pour chaque apprenti un professeur référent chargé d'assurer le suivi avec le Maître d'apprentissage en entreprise,



organiser une visite en entreprise afin d'assurer un temps d'échange avec les Maîtres d'apprentissage,



diffuser par le biais d'un Espace Numérique de Travail des documents pédagogiques et des renseignements permettant à l'entreprise et aux responsables légaux de suivre la progression, le travail et les résultats de l'apprenti,



permettre à l'apprenti de connaître les modalités des examens auxquels il est inscrit,



à inscrire l'apprenti aux examens prévus par le contrat en temps voulu à condition que l'apprenti ait transmis l'ensemble des pièces exigées,

à accompagner l'apprenti en grande difficulté et/ou bénéficiaire d'une RQTH tout au long de sa formation grâce à la présence et à la mission d'une responsable des troubles de l'apprentissage et du handicap.

S'ENGAGER

Ton professeur référent s'engage à ...



t'accompagner lors de ta présence au CFA et à organiser une visite en entreprise,

organiser des temps de vie de classe et à préparer les conseils de classe en collaboration avec les délégués élus,



répondre à tes questions sur ta formation, tes droits et tes devoirs ou t'orienter vers une personne ressource,

signaler tout problème au CFA et/ou en entreprise si nécessaire,



te guider dans la mise en place d'un parcours personnalisé pour bénéficier de dispenses,

t'épauler si tu souhaites te réorienter et/ou à t'encourager dans ta poursuite d'études.



POUR RÉUSSIR

Tu t'engages à ...

Être présent



en te rendant en entreprise et au CFA sur les heures prévues dans ton contrat et à justifier tes retards et tes absences de manière officielle,

Être actif



en travaillant régulièrement durant tes heures de présence et en te connectant régulièrement à ton espace numérique de travail pour effectuer le travail demandé,

Faire preuve d'esprit civique



en respectant le règlement intérieur, les enseignants, les personnels éducatifs, administratifs, de maintenance et tes collègues en entreprise et au CFA,

en signalant auprès des enseignants toutes situations problématiques dont tu serais témoin (harcèlement, dégradation, propos discriminants, etc.),



Prévenir

Lorsqu'il y a une modification dans ton contrat d'apprentissage ou dans tes informations de contact.



EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Absence d'un enseignant

Les apprentis sont tenus de rester dans l'établissement et de suivre les directives des Chargés de Mission Éducative.

Absences et retards

Les apprentis sont tenus de se présenter à la Vie Éducative en cas de retard ou d'entrée dans l'établissement après une absence (justifiée ou non).

Circulation au sein de l'établissement

La circulation dans l'établissement pendant les heures de cours ou les interclasses est interdite, sauf cas particulier.

Consommation de nourriture et de boissons

Toute consommation est interdite à l'intérieur des bâtiments en dehors des pauses.

Education Physique et Sportive

L'EPS est obligatoire ainsi que la tenue de sport. En cas de dispense, l'apprenti se rend en cours de sport et assiste à la séance ou se rend à la Vie Éducative pour prendre des consignes.

Matériel

Les apprentis sont tenus de se rendre en cours avec le matériel scolaire demandé par chaque enseignant.

Respect des personnes et de l'environnement

L'apprenti doit le respect à tous les membres de la communauté éducative. Il lui est demandé de respecter les lieux ainsi que le matériel mis à sa disposition.

Utilisation des casiers

L'utilisation journalière des casiers du hall d'accueil est soumise aux règles de respect du matériel qui vous est mis à disposition. La charte d'utilisation des casiers sera à suivre scrupuleusement.

Santé

Les apprentis qui présentent des problèmes de santé doivent le signaler obligatoirement à la Vie Éducative (maladies, prise de médicaments).

Téléphone portable

L'utilisation du téléphone portable est interdite à l'intérieur de l'établissement. Il doit impérativement rester silencieux et dans les sacs durant le cours. Les enseignants se réservent le droit de ramasser tous les téléphones pendant les face-à-face pédagogiques. En cas d'incident, le CFA se réserve le droit de confisquer les téléphones durant les heures de formation au CFA.

Tenue

Les couvre-chefs et les écouteurs sont interdits à l'intérieur de l'établissement. Une tenue décente et professionnelle est exigée même par forte chaleur.

HORAIRES

Les horaires d'accès :

Le portail principal (23 rue d'Agen) est ouvert du lundi au vendredi de :

- 7h45 à 8h15
- 12h00 à 13h15
- 17h00 à 17h15

En dehors de ces horaires, il faudra s'annoncer à la vie éducative en justifiant dûment son retard.

Les horaires de cours :

Le matin : 8h10-10h00 puis 10h15-12h00

L'après-midi : 13h10-15h00 puis 15h15-17h00



JUSTIFICATIFS D'ABSENCES

Liste des documents acceptés pour justifier les absences (une copie de ces derniers doit également être transmise à l'employeur) :

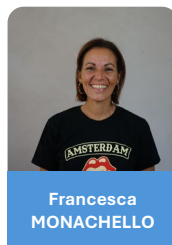
- Arrêt de travail / Certificat médical (si l'absence n'excède pas une journée).
- Convocation officielle (examen du permis de conduire, JDC, police/justice). Les rendez vous personnels (banques, mairie etc...) doivent être pris en dehors des heures de formation et ne seront pas justifiés.
- Raison familiale impérieuse (acte de décès - certificat enfant malade)
- Problème de transport (à justifier par un document de la société de transport, hors grève nationale)

RESTAURATION



Le CFA dispose d'un espace restauration : l'ARPET'.

Francesca y propose plats du jour, restauration rapide, cafés, viennoiseries et encas de **7h45 à 15h15**.



Francesca
MONACHELLO



@L'Arpet



@ArpetCFA



06 67 52 31 75

Par ailleurs, la consommation d'un plat du jour (9 €), bénéficie automatiquement d'une prise en charge de 3 € par votre opérateur de compétences (OPCO), soit le plat du jour à 6 €

Vous pouvez suivre la page Facebook et Instagram de l'ARPET afin de découvrir les menus, réservez votre plat du jour par téléphone ou sur place directement **avant 10h15**.

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

1. Je me connecte au site du CFA : www.cfa-colmar.com
2. Je clique sur l'onglet « NetYparéo » pour accéder au portail
3. Je saisis l'identifiant et le mot de passe fournis par le CFA à la rentrée

Authentification



Se connecter

[Mot de passe oublié ?](#)

4. A ma première connexion, je modifie mon mot de passe et **je le note afin de ne pas le perdre !**
5. Je me connecte régulièrement afin de consulter :
 - mon calendrier d'alternance et mon emploi du temps les modifications d'emploi du temps
 - mon cahier de texte en ligne (travail, devoirs, documents, ...)
 - mon positionnement sur les activités
 - les actualités du Centre

A VOS CÔTÉS



Rodolphe BIRLING

RESPONSABLE RELATIONS JEUNES / ENTREPRISES

Vous rencontrez des difficultés avec votre employeur
ou des questions sur votre orientation ?

Ses missions

- Contacte et informe les entreprises sur les modalités d'apprentissage
- Mise en relation des entreprises et des candidats à l'apprentissage
- Organisation de job dating, de forums, de salons afin de promouvoir l'apprentissage
- Accompagnement des apprentis dans leurs projets de poursuite d'études et/ou de reconversion professionnelle
- Médiation entre apprentis et employeurs dans le cadre de la prévention des ruptures

Contact



03 89 21 57 44



developpeur@cfa-colmar.com



se présenter à l'accueil

A VOS CÔTÉS

RESPONSABLE DES TROUBLES DE L'APPRENTISSAGE ET DU HANDICAP



Myriam
LANGROGNET

Vous rencontrez des difficultés « scolaires » dans votre parcours ? Des troubles dys, un TDA/H, TSA ... ?

Ses missions

- Accueil des apprentis en difficulté dans l'apprentissage des compétences
- Analyse et bilan des besoins de l'apprenti en amont et tout au long de son apprentissage
- Accompagnement pour les demandes de RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé) auprès de la MDPH
- Encadrement pédagogique : soutien dispensé, mise en place de modules de soutien avec les professeurs, visites en entreprise, aménagements d'examen et surveillances
- Sensibilisation et formation des enseignants et des entreprises
- Lien permanent avec l'apprenti, la famille, l'équipe pédagogique et le maître d'apprentissage

Contact



03 89 21 57 48



m.langrognnet@cfa-colmar.com



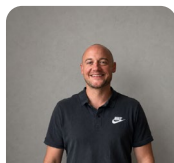
se présenter à l'accueil

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, ÉDUCATIF, DE MAINTENANCE ET DE DIRECTION



**Claude
NIERENGARTEN**

Directeur



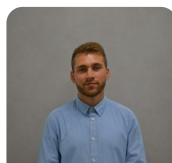
Olivier KÜFFER

Coordonnateur
pédagogique



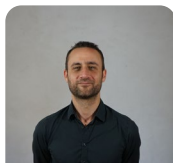
Rodolphe BIRLING

Responsable relations
jeunes / entreprises



Mickael KOLLROS

Référent qualité



Thomas ROY

Coordonnateur
administratif



Nicolas GRIESBAUM

Responsable contrats
GRH



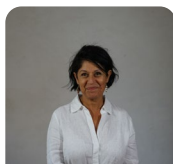
Mathieu WOLFER

Comptable



Sophie EDEL

Secrétaire



**Myriam
LANGROGNET**

Responsable des troubles de
l'apprentissage et du
handicap



Valentin LAVAUX

Chargé de mission
Éducative



**Mélina SCHNEIDER-
WEHBE**

Chargée de mission
Éducative



Angélique LORBER

Chargée d'accueil



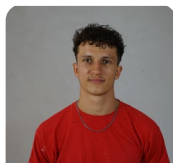
Joseph PODDA

Responsable
maintenance



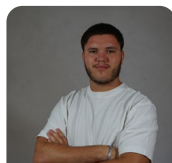
Yannick MAES

Conciergerie et
maintenance



Mattéo PERINET

Apprenti peintre



Evan HO-NHUNG

Apprenti en
communication

NOUS CONTACTER

Accueil	Angélique LORBER 09 89 21 57 40	accueil@cfa-colmar.com
Secrétariat	Sophie EDEL 03 89 21 57 40	secretariat@cfa-colmar.com
Vie éducative	Mélina SCHNEIDER Valentin LAVAUX 03 89 21 57 47	v.e@cfa-colmar.com
Responsable des troubles de l'apprentissage et du handicap	Myriam LANGROGNET 03 89 21 57 48	m.langrognet@cfa-colmar.com
Coordonnateur administratif	Thomas ROY 03 89 21 57 41	administrateur@cfa-colmar.com
Coordonnateur pédagogique	Olivier KÜFFER 03 89 21 57 45	pedagogie@cfa-colmar.com
Responsable relations jeunes / entreprises	Rodolphe BIRLING 03 89 21 57 44	developpeur@cfa-colmar.com
Suivi des contrats & ressources humaines	Nicolas GRIESBAUM 03 89 21 57 42	contrat@cfa-colmar.com
Comptabilité	Mathieu WOLFER 09 71 11 45 62	compta@cfa-colmar.com
Référent qualité	Mickael KOLLROS 03 89 21 57 40	referent.qualite@cfa-colmar.com

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE



Isabelle AUCELLO

Gestion



Baptiste BARRIER

EPS



Laurent BECHLER

Automobile



**Mohamed BEN
BRAHEM**

Allemand



Marc BERGAMINELLI

Électricité



**Sophie
BORSCHNECK**

Esthétique



**Raphaëlle
CALLERAME**

Coiffure



Pierre CHAHO

Mathématiques -
Sciences



Claire CHANVILLARD

PSE - SST - Sciences
appliquées



Théo CLOSE

Boulangerie



Emilie DAUPHINE

Anglais - Allemand -
Lettres



Caroline GORSY

Lettres - Histoire
Gestion appliquée



**Christophe
GRANDMOUGIN**

Pâtisserie



Corentin GUERY

Lettres - Histoire - FLE



Jérôme HAETTEL

EOGT -
Mathématiques Pro



**Jean-Denis
HASSENBOEHLER**

Chauffage - Sanitaire



Thibaut HECKLY

Électricité



Michel HERRMANN

Boulangerie



Julien HUSSER

Chauffage - Sanitaire



**Laetitia KAHLOUN-
EBER**

Esthétique



Marie KIRNER

Lettres - Histoires



Stéphanie KIRSCHER

Coiffure



Jérôme KLEIN

Boucherie -
Charcuterie - Traiteur



Gaëtan MULLER

Chauffage - Sanitaire



Linda MURA

PSE - SST

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE



Claire NAUDIN
Domaine transversal



Bénédicte NEUMANN
Commerce



Laurent NIEBEL
Mathématiques -
Sciences



Catherine PORFIRIO
Mathématiques -
Sciences



Steeve REINBOLT
Commerce



Pascal SCHAFFHAUSER
Automobile



Sébastien SCHAMBER
Métallerie



Léa SCHIELE
Coiffure



Laurence STROZIK
Lettres - Histoire



Thomas STUDER
Chauffage - Sanitaire



Marie VAN GYTENBECK
Arts appliqués



Véronique VASSARD-FONTAINE
Domaine transversal



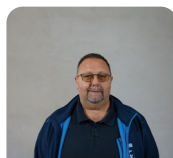
Jean-Claude VOGEL
Pâtisserie



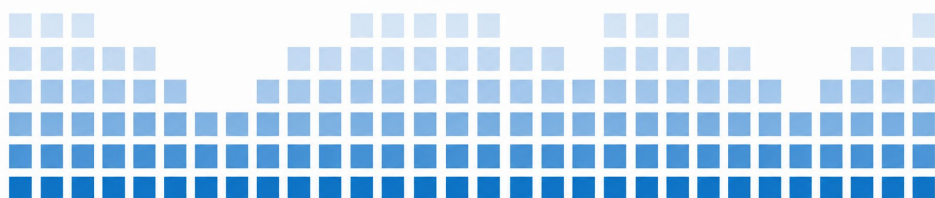
Nathalie VONTHRON
Commerce,
Mathématiques - Sciences



Sabah WARIQI
Anglais



Christophe WEBER
Électricité



RÉFÉRENT ÉDUCATIF

M. LAVAUX pour les spécialités :
CAP CHOCOLATERIE - CONFISERIE
CAP ÉQUIPIER POLYVALENT du COMMERCE
CAP ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE
CAP MAINTENANCE des VÉHICULES
CAP MÉTALLIER
CAP MÉTIERS de la COIFFURE
CAP PÂTISSIER
CS MAINTENANCE des ÉQUIPEMENTS THERMIQUES INDIVIDUELS
BAC PRO MAINTENANCE des VÉHICULES
BAC PRO MÉTIERS du COMMERCE et de la VENTE
BP BOULANGER
BP COIFFURE
BP ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE
BP MÉTALLIER

RÉFÉRENT ÉDUCATIF

Mme. SCHNEIDER - WEHBE pour les spécialités :
CAP BOUCHER
CAP BOULANGER
CAP ÉLECTRICIEN
CAP MONTEUR en INSTALLATIONS SANITAIRES / THERMIQUES
CTM BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR
CTM INSTALLATEUR en ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES
CS TECHNIQUES du TOUR en BOULANGERIE et en PÂTISSERIE
BTM INSTALLATEUR en ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES
BTM PÂTISSIER GLACIER CHOCOLATIER CONFISEUR TRAITEUR
BTM TECHNICIEN en SYSTÈMES de GÉNIE CLIMATIQUE et SYSTÈMES SANITAIRES
BM COIFFEUR
BM ESTHÉTICIEN - COSMÉTICIEN
BM INSTALLATEUR en ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES
BM TECHNICIEN SUPÉRIEUR en INSTALLATIONS SANITAIRES et THERMIQUES

NOS FORMATIONS

Niveau 3

Certificat d'Aptitude Professionnelle : CAP sur 2 ans

CAP Métiers de la coiffure
CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie
CAP Equipier Polyvalent du Commerce
CAP Boulanger
CAP Pâtissier
CAP Chocolaterie – Confiserie (**1 an après CAP Pâtissier**)
CAP Boucher
CAP Charcuterie-Traiteur
CAP Métallier
CAP Électricien
CAP Monteur en Installations Sanitaires
CAP Monteur en Installations Thermiques
CAP Maintenance des Véhicules
- option : Véhicules Légers
- option : Véhicules de Transport Routier

Certificat de Spécialisation : CS sur 1 an

CS Pâtisserie de Boutique
CS Maintenance des Equipements Thermiques Individuels
CS Techniques du Tour en Boulangerie et en Pâtisserie

Certificat Technique des Métiers : CTM sur

CTM Boucher Charcutier Traiteur (**3 ans**)
CTM Installateur en Equipements Electriques (**1 an**)

NOS FORMATIONS

Niveau 4

Brevet Professionnel : BP sur 2 ans

BP Coiffure
BP Esthétique Cosmétique Parfumerie
BP Boulanger
BP Métallier

Baccalauréat Professionnel : BAC PRO sur 2 ans

BAC PRO Métiers du Commerce et de la Vente
- option A : Animation et Gestion de l'Espace Commercial

BAC PRO Maintenance des Véhicules
- option : Véhicules Légers

Brevet Technique des Métiers : BTM sur

BTM Pâtissier Glacier Chocolatier Confiseur Traiteur (**2 ans**)
BTM Installateur en Equipements Électriques (**2 ans**)
BTM Technicien en Systèmes Génie Climatique et Systèmes Sanitaires (**3 ans**)

Niveau 5

Brevet de Maîtrise : BM sur 2 ans

BM Coiffeur
BM Esthéticien Cosméticien
BM Installateur en Equipements Electriques
BM Technicien Supérieur en Installations Sanitaires et Thermiques

LE CFA EN QUELQUES CHIFFRES



32

diplômes et titres sont proposés
à nos apprentis



700

entreprises nous font confiance
pour vous former



1 100

apprentis sont inscrits chaque
année dans notre établissement
et ce depuis plusieurs années



84,9%

de nos apprentis ont réussi
leurs examens ces 3 dernières
années



96,8%

de nos entreprises partenaires
sont satisfaites du CFA, d'après
une enquête réalisée en 2026

INFRACTIONS ET SANCTIONS

Chaque infraction correspond à un nombre de points selon sa gravité.

Tout cumul de points conduira au protocole disciplinaire.

Un courriel récapitulatif à la famille et à l'entreprise sera envoyé systématiquement en cas de sanction.

1_{pt}

Bavardage
Devoir non fait
Oubli matériel
Portable
Tête couverte
Reste dans les couloirs
Entrée/ sortie mauvais portail
Moteur non éteint

Dès 3 points → lettre d'engagement signée

à 9 points → exclusion temporaire de 2 jours
+ entretien avec un CME

10_{pts}

Perturbation
Agression verbale
Refus de travailler
Fumer hors zone
Oubli matériel Pro
Insolence
Sortie sans autorisation

Dès 10 points → lettre d'engagement signée

à 20 points → entretien avec un Chargé de Mission Educative

à 30 points → exclusion temporaire de 2 jours
+ un entretien avec un CME

à 40 points → Exclusion temporaire de 3 jours
+ entretien avec le Coordonnateur pédagogique

à 50 points → Exclusion définitive
+ entretien avec la famille et l'entreprise

100_{pts}

Vol
Agression physique
Dégradation
Port ou vente de produits interdits
Ports d'objets dangereux

100 points → exclusion temporaire
+ lettre d'engagement signée
+ signalement éventuel

200 points → Exclusion définitive
+ signalement éventuel

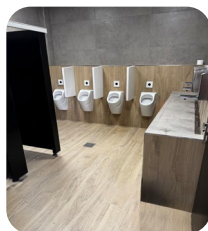
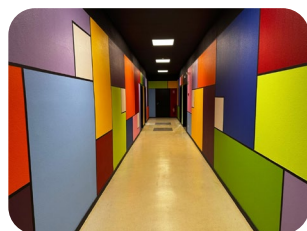
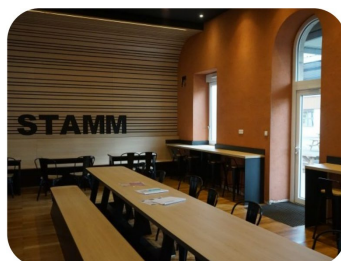
LES DERNIÈRES RÉNOVATIONS

Sur les 5 dernières années, le CFA s'est modernisé.
Voici quelques rénovations qui ont rythmé ces changements :

- les couloirs rdc & 1^{er} étage
- le hall d'accueil
- le mur des champions
- le Stamm des apprentis
- les salles de classe



- les jardins
- la salle des professeurs
- l'espace conférence
- les blocs sanitaires rdc
- le pôle CAP électricité



NOS CHAMPIONS AUX ÉPREUVES MAF ET WORLDSKILLS 2025/2026

Concours	Spécialité	Apprenti	Récompenses
EUROSKILLS	Plomberie et chauffage	Samuel SOMMER	Médaille de Bronze
MAF	Boulangerie	Matéo TOUSSAINT	Argent Régional
MAF	Boucherie	Antoine RICHERT	Argent Régional
MAF	Boucherie	Lucas ETHEVE	Bronze Régional
MAF	Chocolaterie - Confiserie	Victoria VIEIRA	Argent Régional
MAF	Esthétique	Alessia BURZESE	Or Départemental
MAF	Esthétique	Léane CARDOT	Argent Départemental
MAF	Esthétique	Solène MESSMER	Argent Départemental
MAF	Serrurerie - Métallerie	Tilio HECKLY	Or National
MAF	Serrurerie - Métallerie	Maéva KOENIG	Bronze Départemental
MAF	Serrurerie - Métallerie	Mattéo DIETRICH	Bronze Départemental
MAF	Vente	Noa THORR	Or Régional

Nous félicitons également tous les apprentis ayant pris part aux évènements et autres concours tout au long de l'année 2025/2026 pour mettre en avant leurs savoir-faire et contribuer au rayonnement du CFA, ainsi que tous nos lauréats de la session 2026.

Bon courage à nos candidats au concours MAF Pâtissier qui se déroulera en octobre 2026 !



ACCÈS

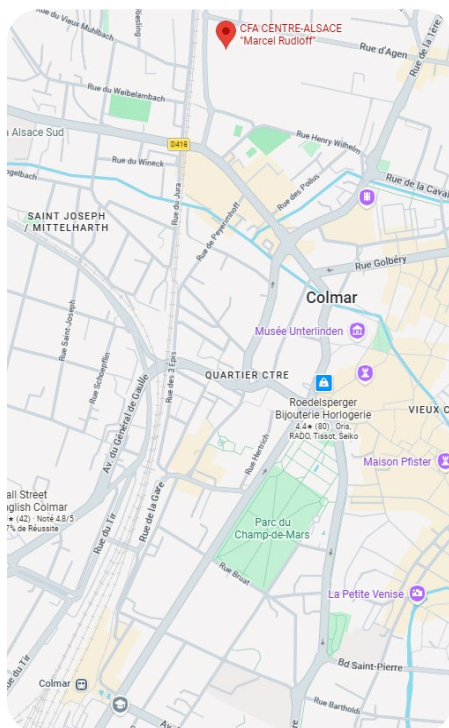
L'établissement est ouvert
du lundi au vendredi
de 7h45 à 12h et de 13h à 17h15

**L'entrée du public se fait au
23 rue d'Agen**

Le CFA est à une quinzaine de
minutes à pied de la gare.

Les arrêts de bus les plus
proches sont les arrêts
« Scheurer Kestner »,
« Théâtre » et
« Manufacture »

Informations complémentaires
sur le site TRACE :
<https://www.trace-colmar.fr/>



NOS FINANCEURS ET PARTENAIRES

